



BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 30 MAI 2023

••• LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

L'An deux mille vingt-trois, le 30 mai, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 24 mai 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.
PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Madame MARTIN Rosine, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur ROYOUX Claude, Monsieur SIMON Stéphane, Madame TREMEL Emmanuelle
ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur ROUSSEL Emmanuel

Ordre du jour

Délibérations prises dans le cadre des cas limitativement énumérés délégués au Bureau

Décision 1 : POLITIQUE DE LA VILLE

ANRU SAIEM AGIRE - Réhabilitation - Résidentialisation des immeubles Morvan et Nivernais (70 logements) - Garantie communautaire

Décision 2 : RESSOURCES HUMAINES

Protection fonctionnelle des agents – Indemnisation de M. André LEGRAND

Délibérations prises dans le cadre de l'urgence des décisions à prendre

Décision 3 : ADMINISTRATION

Délégué à la protection des données (DPD) - Mutualisation de la fonction - Convention EPN/communes

Décision 4 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Arnières sur Iton - Acquisition auprès des conjoints DECOTS des parcelles ZC 37 et ZC 327 nécessaires aux projets d'intérêt communautaire

Décision 5 : GESTION DES DECHETS

Collecte des déchets - Adaptation des fréquences de collecte - Candidature à l'appel à projet CITEO

☞ **DECIDE** d'accorder à la SAIEM AGIRE une garantie communautaire à hauteur de 20% des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 1 355 685,00 €, soit une garantie de 271 137,00 €

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie accorde sa garantie à hauteur de 20% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 385 685 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 145604, constitué de 2 lignes de Prêts et destiné à financer la réhabilitation d'un parc social public, composé de 70 logements collectifs, immeubles Morvan et Nivernais « SCINET », situés Place Suffren à Evreux (27000).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

☞ **DECIDE de VERSER** la somme globale de 800 euros à Monsieur André LEGRAND au titre de la protection fonctionnelle due par la collectivité à ses agents

☞ **APPROUVE** la création du service commun « protection des données personnelles » ; **APPROUVE** les termes de la convention de mise en œuvre de ce service commun et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de création du service commun de « protection des données personnelles » ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

☞ **APPROUVE** l'acquisition auprès des Cts DECOTS des parcelles cadastrées section ZC n° 37 et ZC n° 327, d'une superficie respective de 24 940 m² et 20 269 m² soit une superficie totale de 45 209 m², situées au lieu-dit « la prairie des rossignols » à Arnières-sur-Iton, au prix de 54 000 € (cinquante-quatre mille euros) hors frais ; **APPROUVE** la résiliation anticipée du bail rural et le versement d'une indemnité d'éviction à Madame Caroline LANIEPCE, de 0,50 € / m² (cinquante centimes par mètre carré) ; **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions pouvant être obtenues au titre de la présente délibération.

☞ **AUTORISE** M le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour EPN pour l'appel à projets « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » (Lever D) et à **SIGNER** le contrat afférent avec Citeo et tous documents éventuels à intervenir.

Le Président informe les membres du Bureau communautaire de la fin de fonction de M. Bruno MALHEY, DGS, au 31 juillet 2023.